

Versailles, le 20 juin 2017

**Le Recteur de l'Académie de Versailles
Chancelier des Universités**

A

**Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement**

- *Pour attribution* -

**Mesdames et Messieurs les Directeurs
Académiques des Services de
l'Éducation Nationale**

- *Pour information* -

**DIVISION DES
PERSONNELS ENSEIGNANTS**

Réf. : DPE FT / AP / N° 46
Affaire suivie par : Fabrice TANJON
Ce.dpe@ac-versailles.fr

Diffusion :
Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

	DSDEN	I	ESPE
I	78		Universités et IUT
I	91		Gds. Etab. Sup
I	92		CANOPE
I	95		CIEP
	Circonscriptions		CIO
	78		CNED
	91		CREPS
	92		CROUS
	95		DDCS
I	Inspection 2nd degré		78
	Divisions et Services, CT et CM		91
			92
	Lycées		95
A	78		DRONISEP
A	91		INS HEA
A	92		INJEP
A	95		SIEC
	Collèges		UNSS
A	78		Représentants des Personnels, 1 ^{er} degré
A	91		
A	92		78
A	95		91
	Écoles		92
	78		95
	91		Représentants des Personnels, 2nd degré
	92		
	95		Associations de parents d'élèves académiques
	Écoles privées		78
	Collèges privés		91
	Lycées privés		92
	MELH		95
	LYCEE MILITAIRE		
	EREA		
	ERPD		

Nature du document :

- Nouveau
 Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire 3 p.
Annexe 13 p.
Total 16 p.

**Objet : modalités d'affectation des personnels d'enseignement et
d'éducation stagiaires du second degré – rentrée scolaire 2017**

Vous trouverez ci-après, pour votre information, des éléments de précision sur le calendrier et les modalités d'affectation des personnels stagiaires qui seront affectés au sein de vos établissements au titre l'année scolaire 2017-2018

Les lauréats pourront prendre connaissance de leur académie d'affectation sur le site SIAL :

<http://www.ac-versailles.fr/cid105575/nouveaux-enseignants-stagiaires.html>

En regard de leur académie d'affectation, ils trouveront un lien vers une page spécifique du site de cette académie, sur laquelle ils pourront prendre connaissance des informations utiles quant aux démarches à accomplir en vue de leur affectation en établissement

Une fois connus les résultats d'affectation et la nomination au sein de l'académie de VERSAILLES, les stagiaires concernés auront la possibilité de formuler des préférences géographiques pour leur affectation, en allant dans l'application ALADDIN (*le lien vers cette application pour les stagiaires se trouve sur la page internet académique vers laquelle ils sont reroutés dans SIAL*).

Douze zones géographiques ont été identifiées au sein de l'académie de VERSAILLES (3 par département). Vous trouverez en annexe la liste des communes rattachées à chacune de ces 12 zones. Chaque stagiaire devra classer ces 12 zones par ordre de préférence, de la première à la douzième, dans l'application ALADDIN.



2/3

Le calendrier de saisie de ces préférences est le suivant :

DISCIPLINES	PERIODE DE SAISIE
DISCIPLINES PROFESSIONNELLES, BIOCHIMIE-GENIE BIOLOGIQUE, GENIE ELECTRIQUE OPTION ELECTROTECHNIQUE, LANGUE DES SIGNES FRANCAISE, TECHNOLOGIE, DOCUMENTATION, HOTELLERIE RESTAURATION OPTION PRODUCTION CULINAIRE, HOTELLERIE-RESTAURATION OPTION SERVICE ET ACCUEIL, LANGUES RARES	Du 6 au 9 juillet 2017
BIOTECHNOLOGIES SANTE-ENVIRONNEMENT, SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES, EDUCATION MUSICALE, ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES ET ARTS APPLIQUES, ARTS APPLIQUES OPTION METIER D'ARTS, SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES, ECONOMIE ET GESTION (OPTION TRANSPORT LOGISTIQUE, COMMERCE ET VENTE, GESTION ADMINISTRATION), CONDUCTEURS ROUTIERS, ALLEMAND, LETTRES ALLEMAND, GENIE THERMIQUE, ARTS PLASTIQUES	Du 6 au 9 juillet 2017
EDUCATION, PHILOSOPHIE, LETTRES CLASSIQUES ET MODERNES	Du 7 au 10 juillet 2017
ESPAGNOL, LETTRES ESPAGNOL, SII OPTIONS ARCHITECTURE ET CONSTRUCTION, ENERGIE, INFORMATIQUE ET NUMERIQUE, INGENIERIE MECANIQUE), GENIE CIVIL CONSTRUCTION ET ECONOMIE, GENIE CIVIL CONSTRUCTION ET REALISATION, ANGLAIS, LETTRES ANGLAIS	Du 10 au 16 juillet 2017
HISTOIRE GEOGRAPHIE, LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE, MATHEMATIQUES, MATH.SCIENCES PHYSIQUES, SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES, SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE, EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE, ORIENTATION	Du 11 au 16 juillet 2017

Les services de la Division des Personnels Enseignants procéderont aux travaux d'affectation une fois la collecte des préférences terminée. Les stagiaires seront affectés par ordre de barème (*les éléments de barème sont calculés par les services ministériels et ne font l'objet d'aucune modification en académie*) et en croisant les vœux saisis avec la liste des postes disponibles. Naturellement, les contraintes liées à cet exercice ne permettent pas de satisfaire la totalité des personnels dans les priorités



3/3

géographiques qu'ils ont formulées. C'est pourquoi il est conseillé aux personnels stagiaires de ne pas s'engager prématurément (*en termes de logement par exemple*) avant de connaître leur affectation définitive, compte-tenu de l'étendue de l'académie.

Les personnels stagiaires pourront prendre connaissance de leur affectation définitive en retournant dans la même application informatique (ALADDIN) à partir du **mercredi 19 juillet 2016 à 18h00**

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint
Directeur des Ressources Humaines

Régis HAULET